

Pour contacter l'infirmière référente  
de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité  
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

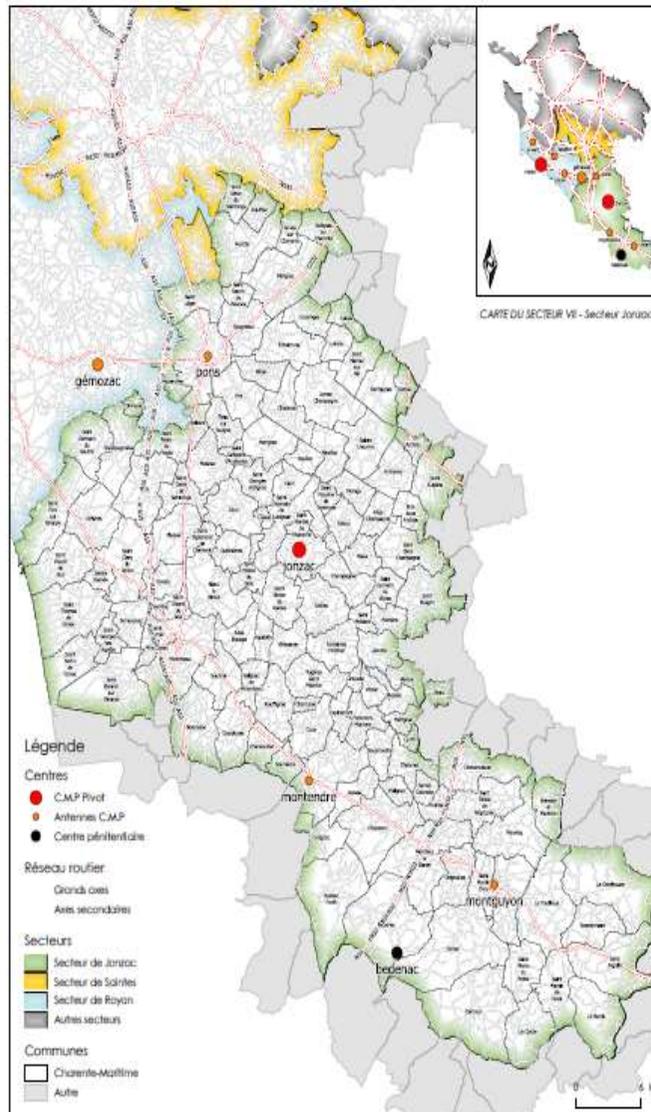


## Cadre législatif

☎ : 07.85.02.96.72

Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions :

« L'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation d'exclusion sociale et/ou en souffrance psychique constitue un objectif prioritaire de la politique de santé. Les programmes mis en œuvre par l'Etat ainsi que les collectivités locales et territoriales et les organismes d'Assurance Maladie prennent en compte les difficultés spécifiques des personnes les plus démunies »



## **E. M. P. P.** Equipe Mobile Psychiatrie Précarité du Secteur de JONZAC

**Centre Ambulatoire de Soins**  
« La Passerelle »  
18 rue Félix Faure  
17500 JONZAC

**Accueil Téléphonique : 05.46.48.54.79**  
**Poste de l'équipe : 7701**  
**Fax : 05.46.48.79.56**  
**Mail : [empp@ch-jonzac.fr](mailto:empp@ch-jonzac.fr)**

### **Médecin référent :**

**Mr le Dr J.P. GRACIET, Psychiatre**  
Responsable d'unité du Secteur VII

**Mme H. GRABY, Secrétaire : 05.46.48.75.66**  
**M. D. REDEUILH, Cadre de Santé**  
**Mme M. DARRAS, Infirmière Référente :**  
07.85.02.96.72  
**Mme J. GRONEMAN, Psychologue de la santé :**  
07.85.41.30.43

**Centre Hospitalier de Jonzac**  
4, avenue Winston Churchill – 17500 JONZAC  
05.46.48.75.75

## Composition de l'équipe

- ✓ Médecin Psychiatre
- ✓ Cadre de Santé
- ✓ Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat
- ✓ Psychologue
- ✓ Secrétaire

### Horaire d'intervention

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00



## Personnes accueillies

Toute personne de 16 ans et plus, domiciliée sur les communes ci-dessous ou à proximité et présentant une situation de précarité générant une souffrance psychique.

### Communes

- ✓ Archiac
- ✓ Jonzac
- ✓ Mirambeau
- ✓ Montendre
- ✓ Montguyon
- ✓ Montlieu la Garde
- ✓ Pons
- ✓ Saint Aigulin
- ✓ Saint Genis de Saintonge



## Nos missions

- ❖ Aller à la rencontre des personnes en situation de précarité repérées par les partenaires externes.
- ❖ Repérer les troubles psychiatriques
- ❖ Proposer une orientation vers des dispositifs de soins, une aide psychologique ou sociale, un accompagnement.
- ❖ Assurer un rôle d'interface entre le sanitaire, le social, les partenaires du territoire, mairie, mission locale, direction territoriale, associations en vue de développer un travail de réseau.

## Nos actions

- ❖ Se déplacer auprès des personnes repérées en situation de précarité et présentant des troubles psychiques.
- ❖ Apporter un soutien auprès des personnes en lien avec cette population.
- ❖ Créer et maintenir le lien avec les usagers
- ❖ Rencontrer les différents partenaires sociaux.
- ❖ Sensibiliser les partenaires sociaux à la différence entre souffrance psychique inhérente à la vie précaire et troubles découlants d'une maladie psychiatrique.
- ❖ Organiser des permanences d'accueil physique et/ou téléphonique.